

DECLARATION DE VACANCE D'UN EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE RENNES

L'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques autorise l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire en procédant à une publicité préalable sans mise en concurrence, "lorsque l'occupation est de courte durée".

Cette déclaration de vacance s'inscrit dans ce cadre et donne lieu à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine Public communal, dans les conditions suivantes :

Marché de Noël – Mail François Mitterrand	
Activité envisagée	Marché de Noël avec mise en place d'une grande roue de 30 mètres de diamètre et d'un manège enfantin L'organisateur devra avoir la forme d'une société, d'une association ou d'une coopérative.
Lieu	Mail François Mitterrand à Rennes
Durée de l'occupation	Ouverture au public : Vendredi 21 novembre 2025 Fermeture : Mercredi 31 décembre 2025. Les dates d'ouverture et de fermeture seront éventuellement ajustées ultérieurement par la Ville de Rennes.
Chalets alimentaires – Place du Parlement	
Activité envisagée	Mise à disposition et exploitation de chalets alimentaires
Lieu	Place du Parlement
Durée de l'occupation	Ouverture : Samedi 29 novembre 2025 Fermeture : Dimanche 4 janvier 2025 Les dates d'ouverture et de fermeture seront éventuellement ajustées ultérieurement par la Ville de Rennes.
Montant de la redevance	Montant de la redevance calculée en fonction de la grille tarifaire qui sera votée au Conseil Municipal en 2025 en fonction des m ² utilisés et de la durée d'occupation. Les prestations techniques et la fourniture d'électricité seront facturés en sus, le cas échéant.

Service gestionnaire :

Direction de la Police Municipale et du Domaine Public

Un dossier sur le projet de manifestation doit être joint, il comprendra :

- Une description détaillée des manifestations sur les deux sites occupés avec planning du montage, démontage et de l'installation des exposants
- Un descriptif de la Grande Roue et du manège enfantin
- Un plan d'implantation des chalets pour les deux sites occupés et de la zone dédiée aux manèges pour le Mail François Mitterrand

Différentes manifestations se déroulent sur le territoire rennais au moment de la période de Noël. La Ville de Rennes sera attentive à l'intégration du marché dans la politique mise en place pour les manifestations de fin d'année.

Respect des prescriptions techniques et contraintes

Les voies engins pompiers doivent obligatoirement rester libres de toute occupation durant les différentes phases de l'occupation.

Le dossier doit être :

- Soit envoyé par courriel, la date de réception faisant foi (sous forme d'un fichier PDF unique) à dpmdp-odp@ville-rennes.fr
- Soit envoyé par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à Mairie de Rennes – Direction de la Police Municipale et du Domaine Public – Unité des Droits de Place
CS63126 – 35031 Rennes cedex
Contact téléphonique : Unité des droits de place – 02.23.62.15.02

La date limite de dépôt du dossier est fixée au 05/09/2025.

Toute demande de renseignement doit être adressée par courriel à dpmdp-odp@ville-rennes.fr